Parc d'activités de St Porchaire
29, rue Lavoisier
79 300 BRESSUIRE
Tél : 05.49.80.34.71 – Courriel : svl79@svl79.fr

Comité Syndical
Du 18 décembre 2024

Procès-Verbal

Le 18 décembre2024, à 18H00, le comité du Syndicat, dûment convoqué par Mme la Présidente par lettre en date du 21 novembre 2024, s'est assemblé dans l'amphithéâtre du Pôle Environnement de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, sous la présidence de Mme Dominique REGNIER.

Présents (31 Titulaires et Suppléants) :
AIRAUD Leopold, BILLY Jacques, BODIN Jean-Pierre, BOISSONOT Jany, BREBION Thierry, BERTRAND Olivier, BUREAU Pierre, CAILTON Sandra, CHARTIE Michel, DUBOIS Michel-Pierre, ECHASSERIAU Viviane, FERCHAUD Jean-Noël, FROGER Benoit, GABILLY Pascal, GUILLOTEAU Guy, GUILLOTEAU Michel, MERCERON Éric, NOURISSON-ENOND Maryse, POIRIER Pascal, REGNIER Dominique, RENAULT Claire, ROUSSELOT Patrice, TRICOT Dominique, VRIGNAULT Marie-Claude, BONNET David, MORICEAU Roland, DECESVRE Thierry, DUGAS Luc-Jean, MERLIN Delphine, MERCERON Jean-Marie, PUIZON Frédéric.

Pouvoirs (1) :
LAGOGUEE Pascal à REGNIER Dominique.

Absents-Excusés :
BARBOT Guylène, BODIN Bruno, BONNIN Luc, DELUGEAU Sandrine, FAZILLEAU Stanislas, FREROT Jean-Pierre, MARTIN Claudine, MERLET Jean-Marie, MICHENAUD Nicolas, MORIN Pierre, GAUTHIER Patrice, QUINTY Tony, RAMBAUD Alexandre, RAMBAUD Luc, SOURISSEAU Jacques, THIBAUDEAU Rodolph, DALLET Sylvain, MATHE Christophe, GUERIN Patrick, GRIMAULT Willy.

Nombre de voix	
Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	31
Nombre de suffrages exprimés	32

Le quorum étant atteint, le Comité peut délibérer.
M. GUILLOTEAU Michel est désigné comme secrétaire de séance.

1 – Adoption du Compte-rendu de la réunion du 5 Juin 2024

Le compte-rendu de la réunion du 5 Juin 2024 a été envoyé à tous les délégués. Madame la Présidente demande si les délégués ont des remarques sur ce dernier.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 5 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2 – Liste des décisions du Bureau

Madame la Présidente présente aux membres du Comité la liste des décisions prises par le Bureau depuis la dernière réunion du Comité :

- Attribution de subventions dans le cadre de la solidarité internationale :
  - Association « Saint Joseph Berger Fidèle en Afrique ».
  - Association « Amitiés Bressuire-Kpalimé ».
- Attribution des marchés de travaux suivants :
  - Travaux de construction du nouveau réservoir de Sanzay :
    - Lot 1 – Génie Civil : EIFFAGE.
    - Lot 2 – Pompage, Hydraulique : SAUR TRAVAUX.
    - Lot 3 – VRD, espaces verts : PELLETIER.
  - Travaux de renouvellement de canalisations à Bouillé Loretz à l'entreprise HUMBERT.
  - Travaux de renouvellement de canalisations à Faye l'Abbesse à l'entreprise CISE TP.
  - Travaux de création de 19 chambres de comptage à l'entreprise VEOLIA.
- Proposition de financement pour la desserte en eau potable des villages :
  - Maison à Saint Pierre des Echaubrognes
  - Le Lineau à Nueil les Aubiers
  - Le Plessis à Chiché.

3 – Consultation pour l'emprunt 2024

Madame la Présidente informe le comité syndical qu'une consultation a été lancée pour un emprunt inscrits au Budget Primitif 2024 auprès des établissements bancaires.

Il s'agit d'un emprunt prévu pour le renouvellement des canalisations d'eau potable pour un montant de 1.500.000 €.

Les établissements bancaires consultés sont :

- La Banque Postale.
- Le Crédit Mutuel.
- La Caisse d'Epargne.
- Le Crédit Agricole.
- La Caisse des Dépôts.
- La Société Générale.

Il est proposé de retenir l'offre de la Banque Postale ci-dessous décrite :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 1 500 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : Financer les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable 2024.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2040

- Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
- Montant : 1 500 000,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 14/02/2025, en une fois avec versement automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,36 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.
- Mode d'amortissement : constant.
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame la Présidente à signer avec la Banque Postale le contrat de prêt détaillé ci-dessus, ainsi que toutes les pièces annexes.**
- **AUTORISE Madame la Présidente à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tout pouvoir à cet effet.**

4 – Evolution des redevances Agence de l'Eau

	2024		2025	
EAU POTABLE	Redevance Pollution	0,30 €/m3	Redevance Consommation Eau Potable	0,33 €/m3
	Redevance Prélèvement	0,00 €/m3	Redevance Prélèvement	0,07 €/m3
			Redevance Performance Eau Potable	0,02 €/m3
	TOTAL EAU POTABLE	**0,30 €/m3**		**0,42 €/m3**
ASSAINISSEMENT	Modernisation des réseaux de collecte	0,16 €/m3	Redevance Performance Assainissement	0,084 €/m3

En ORANGE : Prix au m3 fixé par l'Agence, et facturé tel quel à l'abonné.
En VERT : Contre-valeur votée par la collectivité, et facturé à l'abonné, pour couvrir facture de l'Agence à la collectivité.

5 – Contre-Valeurs redevances Agence de l'Eau

Au vu des taux de redevances Agence de l'Eau 2025, le Comité Syndical doit voter les tarifs des contre-valeurs appliqués aux abonnées du SVL. Les tarifs à voter sont les suivants :

- Contre-valeur redevance prélèvement.
- Contre-valeur performance des réseaux d'eau potable.

1. Contre-Valeur redevance prélèvement :

Pour 2025, les tarifs votés par l'Agence de l'Eau sont les suivants :

- Prélèvement d'eau en zone 1 (Loire) : 0,0331 €/m3 prélevé.
- Prélèvement d'eau en zone 2 (Cébron, Ligaine) : 0,0564 €/m3 prélevé.

Au vu des rendements des différentes usines, et du rendement du réseau de distribution, le Bureau du SVL propose au Comité Syndical de fixer la Contre-Valeur redevance prélèvement à 0,07 €/m3 pour l'année 2025.

Cette contre-valeur est facturée et encaissée par le Délégataire, et reversée à la collectivité pour permettre le paiement de ces taxes à l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **ADOPTE le tarif de 0,07 €/m3 pour la Contre-Valeur de la redevance prélèvement pour l'année 2025.**

2. Contre-Valeur redevance performance Eau Potable :

La redevance Performance Eau Potable 2025 sera facturé par l'Agence de l'Eau au SVL sur la base de la formule ci-dessous :

Redevance Performance Eau Potable 2025 = Volumes facturés 2025 * Taux 2025 * Coeff. modulation 2025.

Pour 2025, le taux voté par l'Agence de l'Eau est de 0,10 €/m3, et le coefficient de modulation est fixé à 0,20 (identique pour toutes les collectivités en 2025, puis modulable en fonction des performances du service à compter de 2026).

Le Bureau a proposé au Comité Syndical de fixer la Contre-Valeur Performance Eau Potable à 0,02 €/m3 pour l'année 2025.

Cette contre-valeur est facturée et encaissée auprès des abonnés par le Délégataire, et reversée à la collectivité pour permettre le paiement de cette redevance à l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **ADOPTE le tarif de 0,02 €/m3 pour la Contre-Valeur de la redevance performance Eau Potable pour l'année 2025.**

6 – Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Mme la Présidente présente aux membres du Comité le rapport sur les orientations budgétaires 2025 (voir document joint).

Chiffres Clés du Débat d'Orientations Budgétaires :

- Hausse de l'abonnement ordinaire de 2 € pour 2025
- Hausse de 2 centimes du m3 ordinaire et de 8 centimes du m3 industriel pour 2025.

    -> Hausse de 2,2 % de la part SVL sur la facture 120m3 pour 2025.

- Recherche d'une épargne nette annuelle de 2,3 Millions d'Euros.
- Plus de 25 M€ d'investissements en 5 ans.
- Un financement par emprunt à hauteur de 43 % des investissements.
- Une durée de désendettement contenue à moins de 5 ans en 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE les orientations budgétaires qui viennent de lui être présentées en vue de l'élaboration du BP 2025.**

7 – Fixation du prix de l'eau pour 2025

Propositions du Bureau Syndical :

Lors de la réunion du Bureau Syndical du 6 Novembre 2024, les élus ont étudié différentes prospectives financières et plusieurs hypothèses de révision du prix de l'eau pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau propose au Comité Syndical une évolution des tarifs comme ci-après pour l'année 2025 :

- Augmentation du 3 € HT par an pour l'abonnement ordinaire.

- Augmentation de 2 centimes du m3 ordinaire et de 8 centimes du m3 industriel.

	Tarif 2024 HT	Tarif 2025 HT
- Abonnement ordinaire :	39,00 € / semestre 1 40,00 € / semestre 2	40,00 € / Semestre 1 42,00 € / Semestre 2
- Abonnement Droit de puisage :	250,00 € / semestre	260,00 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.280,00 € / semestre	1.330,00 € / semestre
- Consommation tarif ordinaire :	1,36 € / m³	1,38 € / m³
- Consommation tarif industriel :	1,25 € / m³	1,33 € / m³
- Consommation puisage :	1,50 € / m³	1,60 € / m³
- Ventes en gros :	1,78 € / m³	1,86 € / m³

Avec les tarifs proposés, la facture type de 120 m3 évoluerait de la sorte :

Désignation	Facture 2024	Facture 2025	% 25/24
Abonnement ordinaire :	79,00 €	82,00 €	+ 3,8 %
Consommation - 120 m³ :	163,20 €	165,60 €	+ 1,5 %
TOTAL Part SVL – 120 m³ :	**242,20 €**	**247,60 €**	**+ 2,2 %**
Redevances Agence de l'Eau – 120 m³ :	36,00 €	50,40 €	
TOTAL HT	278,20 €	298,00 €	
TVA 5,5 %	15,30 €	16,39 €	
TOTAL TTC	**293,50 €**	**314,39 €**	**+ 7,1 %**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

↳ **APPROUVE les tarifs de l'eau potable pour l'année 2025 présentés ci-dessus.**

8 – Fixation des autres tarifs

La délégation de service public, signée avec VEOLIA, offre au SVL la possibilité de modifier, chaque année, tous les tarifs, y compris ceux de la gestion clientèle.

En effet, VEOLIA assure la facturation des abonnés du service eau, avec les tarifs fixés par le Comité du SVL. L'entreprise est rémunérée pour la gestion du service eau, sur la base des prix de la DSP.

Lors de la réunion du 6 Novembre 2024, les élus du Bureau Syndical ont proposé l'application, pour l'année 2025 des tarifs détaillés dans les tableaux ci-après.

- ***Facturation des travaux (tous assujettis à TVA de 20 %) :***

	Tarif 2024 HT	**Tarif 2025 HT Proposé par le Bureau au Comité**
- Branchements réalisés par VEOLIA ou dans le cadre d'opérations de travaux du SVL :	Devis HT	Devis HT
- Amenée des réseaux pour les lotissements et zones industrielles (réseaux externes au projet) :	30 % du devis HT	30 % du devis HT
- Desserte intérieure des lotissements et zones industrielles :	Devis HT	Devis HT
- Dessertes d'écarts (plus de 100 mètres) :	Forfait Branchement + de 30% à 100% du coût de l'extension selon décision du Bureau Syndical	Forfait Branchement + de 30% à 100% du coût de l'extension selon décision du Bureau Syndical
- Renouvellement de Poteau Incendie : ➢ à l'occasion de renouvellement de canalisations d'eau potable par le SVL : ➢ lorsque le poteau incendie est hors service :	0 € 1.830 €	0 € 1.855 €
- Création et modification de poteau incendie :	Devis HT	Devis HT
- Renforcement de conduite pour la défense incendie (sous réserve de conserver la qualité sanitaire de l'eau) :	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

↳ **APPROUVE les tarifs 2025 des travaux présentés ci-dessus.**

- ***Frais d'accès au service (assujettis à TVA de 10 %) :***

	Tarif 2024 HT	**Tarif 2025 HT Proposé par le Bureau au Comité**
Frais d'accès au service avec ou sans déplacement d'agent	50,00 €	**50,00 €**

- ***Pénalités de retard (sans TVA) :***

	Tarif 2024	**Tarif 2025 Proposé par le Bureau au Comité**
	Sans TVA	Sans TVA
Entrants : ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : Rappel unique ▪ J + 35 : Ordre de fermeture	15,00 €	**15,00 €**
Clients ordinaires : ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : 1er rappel ▪ J + 35 : Avis de prochaine coupure ▪ J + 45 : Ordre de fermeture	4,00 € 15,00 €	**4,00 €** **15,00 €**
Clients communaux et administrations : ▪ J : Date de Facture ▪ J + 30 : Date d'échéance ▪ J + 38 : Rappel unique ▪ J + 48 : Ordre de fermeture	15,00 €	**15,00 €**
Arrêt de compte : ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : Rappel unique ▪ J + 35 : Remise contentieux	15,00 €	**15,00 €**

- ***Frais de fermeture de branchement (assujettis à TVA de 10 %) :***

	Tarif 2024 HT	**Tarif 2025 HT Proposé par le Bureau au Comité**
Frais de fermeture de branchement (ex : impayés à la demande du SVL, demande de l'usager) :	67,00 €	**67,00 €**
Frais d'ouverture de branchement	67,00 €	**67,00 €**
Frais de déplacement pour raisons injustifiés	67,00 €	**67,00 €**
Frais de régularisation de facture pour non-respect du règlement de service	67,00 €	**67,00 €**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

↳ **APPROUVE les tarifs 2025 présentés ci-dessus.**

9 – Créance irrécouvrables

Madame la Présidente propose au Comité Syndical, de procéder à l'admission en non-valeur des créances qui demeurent impayées, malgré toutes les démarches engagées par le Trésorier.

Liste N° 7031350815 du 13/11/2024

132 dossiers.
De 2013 à 2023.
Montant HT = 47.520,52 €.
Montant TTC = 51.087,21 € TTC

Liste N° 7084121115 du 13/11/2024

4 dossiers.
De 2020 à 2024.
Montant HT = 1.883,12 €.
Montant TTC = 2.025,47 € TTC

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

↳ **AUTORISE Mme la Présidente à passer les montants ci-dessus en créances irrécouvrables.**

10 – Les organes d'un réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable du SVL représente un patrimoine de près de 300 Millions d'Euros, entièrement enterré et non visible.

Une présentation des différents organes d'un réseau d'eau potable est réalisée au cours de la réunion, afin de permettre une compréhension du fonctionnement de celui-ci.

Les Canalisations

- Conduites en Fonte : Longueur 6m – A joints.

Les Canalisations

- Conduites en PVC : Longueur 6m – A joints.

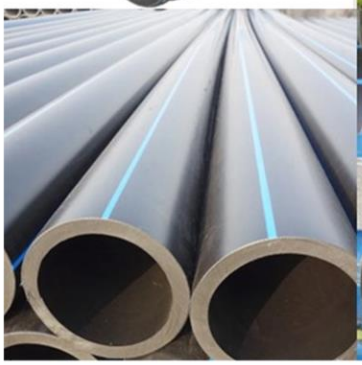

Les Canalisations

- Conduites en PEHD :
  - En couronnes jusqu'au Ø90mm.
  - Au-delà : En barres de 6 à 12m – A souder au miroir.

Les Raccords et pièces à brides

Les Robinets-vannes

- A opercule pour les petits diamètres.

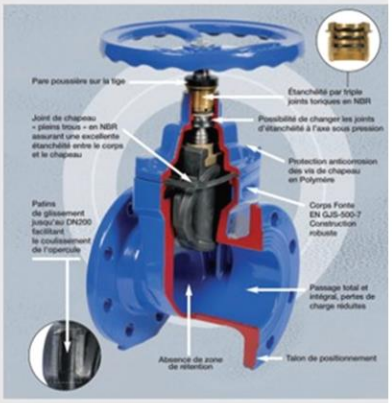

- Papillon à partir du diamètre 250mm.

Les Bouches à Clé

- Permettent l'accès aux carrés de manoeuvre des vannes et des branchements

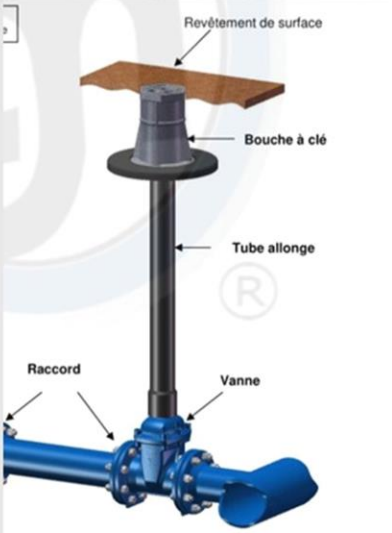

Les Poteaux et Bouches Incendie

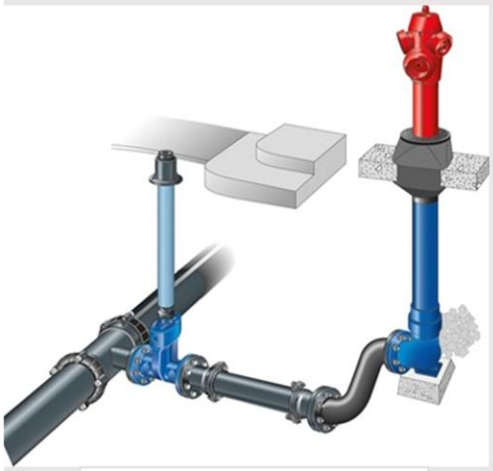

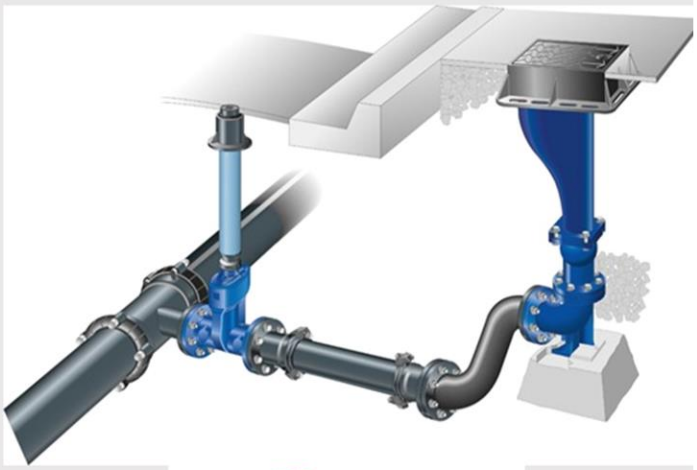

Les vidanges

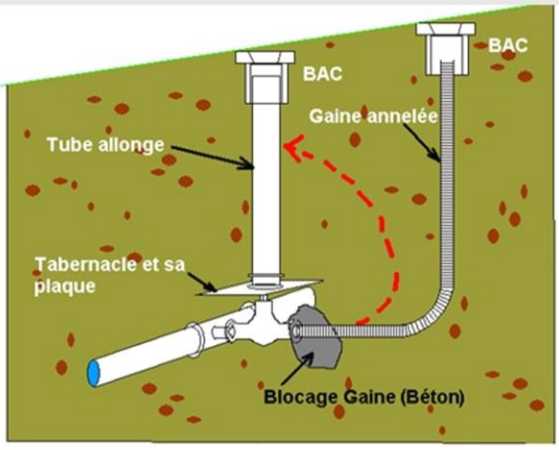

- Installées aux points bas et en bout de réseau, elles permettent de vidanger la conduite d'eau potable.

Les ventouses

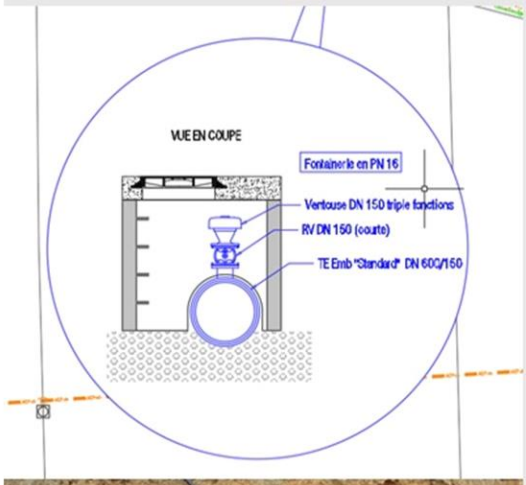

- Installées aux points haut du réseau, elles permettent l'évacuation de l'air présent dans les conduites.

Les branchements

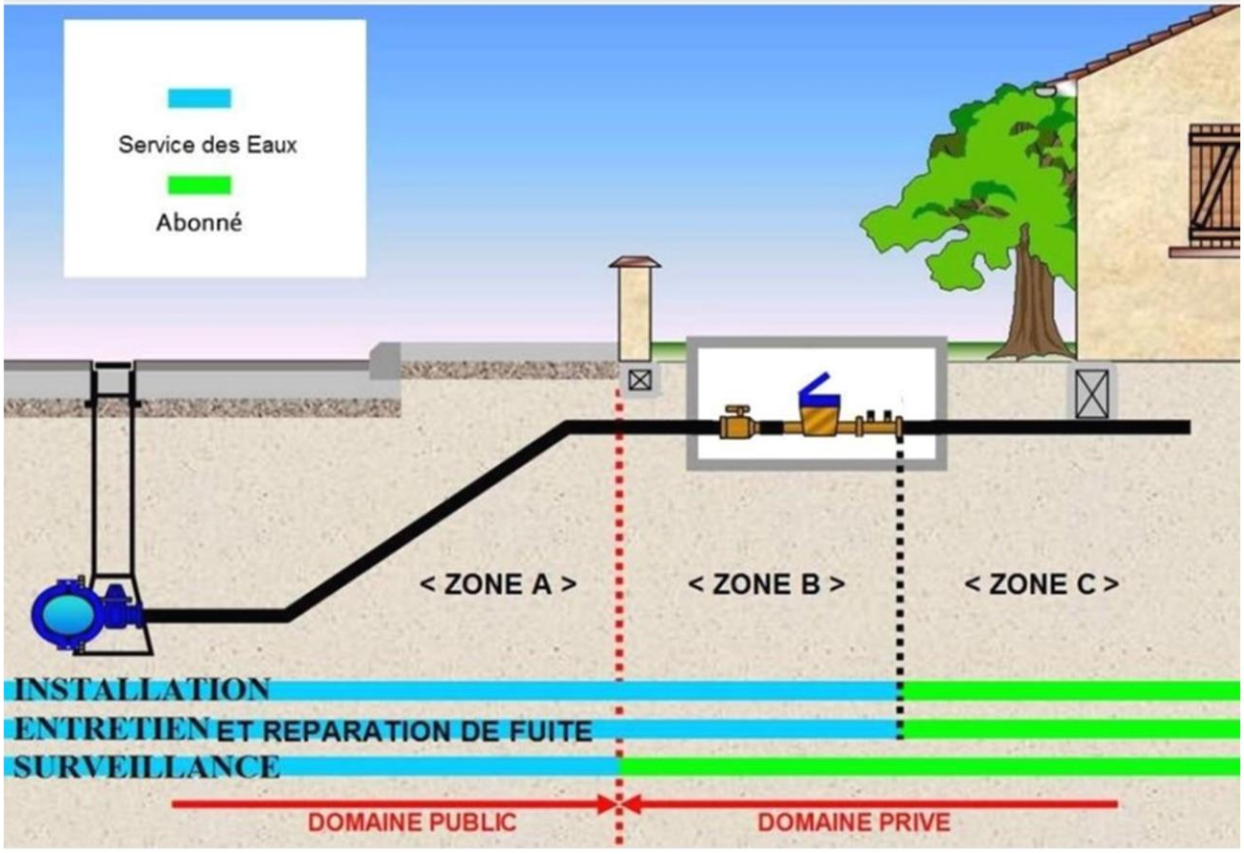

11 – Questions diverses

Une présentation des premiers travaux au réservoir de Sanzay est également réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45

La Présidente — *Le Secrétaire de Séance*

Dominique REGNIER — *Michel GUILLOTEAU*